

COMMUNE DE BOISSEUIL

**DELIBERATION
DU CONSEIL MUNICIPAL (Haute-Vienne)**

Nombre de Conseillers
en exercice : 23
Présents : 20
Votants : 23

L'an deux mil vingt, le 11 décembre, le conseil municipal,
dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire
à l'Espace Culturel du Couzou, sous la présidence de M. Philippe JANICOT.

Date de convocation du Conseil Municipal : 7 décembre 2020

PRESENTS : Mme BEAUGERIE Delphine, M. BIAD Brahim, Mme BOUCHON
Véronique, Mme BOURGEOIS Annick, Mme BRAILLON Eliane, Mme COQUEL
Laure, M. DOUDARD Christian, Mme HAY Salomé, M. JANICOT Philippe, M.
LARROQUE Joël, Mme MOREAU Aurore, M. NARAIN Gino, M. SAUVAGNAC
Bernard, M. TOURNIEROUX Vincent, M. VALADON Thierry, M. VILLAUTREIX
Joël, Mme WISSOCQ Mathilde, M. BOURDOLLE Philippe, Mme DEBAYLE
Michèle, M. EJNER Pascal.

ABSENTS : Mme MOUMIN Manon (Pouvoir à M. JANICOT Philippe), Mme
ASTIER Martine (Pouvoir à M. BOURDOLLE Philippe), M. ZBORALA Bernard
(Pouvoir à Mme DEBAYLE Michèle).

Secrétaire de séance : M. Joël VILLAUTREIX

Affiché le : 16/12/2020

17. SIGNATURE CHARTE DES RESEAUX D'ECOUTE D'APPUI ET D'ACCOMPAGNEMENT DES PARENTS

Le réseau « A tout parent 87 » est impliqué dans le domaine de la parentalité qui soutient des actions diversifiées qui s'adressent à tous les parents. Un appel à projets a été lancé pour 2021 afin de financer des actions d'aide à la parentalité.

La commune de Boisseuil est engagée dans cette démarche d'aide à la parentalité en partenariat avec la crèche avec notamment la mise en œuvre, d'ateliers gratuits pour les familles sur des thématiques particulières telles que « la fratrie », « la diversification alimentaire » et « les écrans ». Ces ateliers qui devaient se dérouler à partir du 13 novembre dernier ont été annulés suite à l'annonce du deuxième confinement.

Le réseau « A tout parent 87 » a lancé un appel à projet permettant de financer des actions en faveur de l'aide à la parentalité comme les groupes d'échanges et d'entraide entre parents, les ateliers partagés parents-enfants, les conférences ou ciné-débat, les manifestations du type événementiel autour de la parentalité...

La commune de Boisseuil a par conséquent déposé un dossier de demande de subvention. Ce dernier doit être complété par la signature de la charte des réseaux d'écoute d'appui et d'accompagnement des parents.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide :

- **d'autoriser le Maire à signer cette charte des Réseaux d'Ecoute d'Appui et d'Accompagnement des Parents,**
- **de donner au Maire toutes autorisations nécessaires aux fins envisagées.**

| | | | |
|----------------|----------------|-----------------|---------------------|
| VOTE 23 | POUR 23 | CONTRE 0 | ABSTENTION 0 |
|----------------|----------------|-----------------|---------------------|

Fait et délibéré en Mairie
Les jour, mois et an que dessus,
Au registre sont les signatures
Le Maire,
Philippe JANICOT

